



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2005

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Robert DUCHATEL (représentant M. Alain RUBY), Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN (à partir de la délibération n° 2005-12-04), M. Alain DELLAC (représentant M. Jean-Paul MASSON), M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Gaétane DESJARDINS, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absent(s) excusé(s)

M. Philippe LAVAUD pouvoir à Mme Gaétane DESJARDINS.
M. Olivier LEBRUN
M. Hervé HOCQUARD pouvoir à Mme Michèle BROSSARD
M. Alain RUBY représenté par M. Robert DUCHATEL
M. Jean-Marc LE RUDULIER pouvoir à M. Daniel MERTIAN DE MULLER
M. Jean-Paul MASSON représenté M. Alain DELLAC
M. Jean-Philippe BARRET pouvoir à M. Jean-François PEUMERY
M. Pierre LESTRADE pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absent(s)

M. Georges DUTRUC-ROSSET
M. Jean-Claude BOSONNET

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 7 décembre 2005

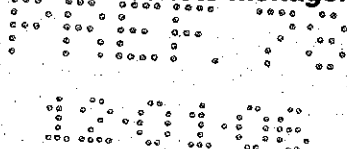
Date d'affichage de la convocation : 7 décembre 2005

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 22

N° de l'ordre du jour :

2005-12-09 Renouvellement du contrat de programme de durée relatif au soutien de la collecte sélective des déchets ménagers avec ECO-EMBALLAGE



- M. Jean-Jacques LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.

La compétence « traitement » a été déléguée par le Grand Parc à deux syndicats : le SIDOMPE et le SYCTOM. Toutefois, ces 2 syndicats ne sont pas organisés de la même manière en ce qui concerne la valorisation des déchets recyclables :

- le SYCTOM, pour les déchets de la ville de Versailles, gère en direct le tri des emballages mais ne perçoit pas l'ensemble des recettes Eco-Emballages qui y sont rattachées. Ainsi, les recettes pour la revente du verre et le soutien à la communication sont directement perçues par les villes et non par lui.
Le Grand Parc a donc passé, pour les déchets collectés dans la ville de Versailles, un contrat avec Eco-Emballages, complémentaire à celui du SYCTOM, qui encadre les dispositions relatives au versement de ces recettes.
- le SIDOMPE, pour les déchets des autres villes du Grand Parc, ne gère actuellement pas le tri des déchets mais reçoit l'ensemble des recettes Eco-Emballages et les reverse aux communes et établissement public de coopération intercommunale adhérents suivant leur performance de tri.

Le renouvellement de l'agrément de la société Eco-Emballages le 30 décembre 2004 a conduit le SYCTOM à redéfinir son partenariat avec Eco-Emballages selon un nouveau contrat dit « le barème D ». Cet accord est intervenu en octobre 2005 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005. Il est construit autour des axes suivants :

- le maintien du soutien à la performance;
- une meilleure prise en compte des difficultés liées aux contextes territoriaux, notamment pour les zones d'habitat dense et collectif ;
- des moyens renforcés pour la communication ;
- une reprise des matériaux indexée sur les marchés ;
- un soutien dédié à l'amélioration des systèmes de gestion des déchets ayant pour objectif la maîtrise des coûts.

Il prévoit les mêmes dispositions administratives que celle du précédent contrat, à savoir un contrat « père » entre le SYCTOM et Eco-Emballages et des contrats « fils » entre les communes du SYCTOM et Eco-Emballages.

Je vous propose d'approuver les termes du contrat basé sur le « barème D » proposé par Eco-Emballages et le SYCTOM, ayant pour objet de définir les modalités financières de soutien des prestations sur la ville de Versailles pour la valorisation du verre collecté, les actions de communication et l'amélioration du système global de gestion des déchets avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2005, pour une durée de 6 ans.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

PAR 20 VOTES

CONTRE 0 VOTES

Le Conseil Communautaire,

- Autorise le président à signer le contrat programme de durée Eco-Emballages basé sur le barème D pour la ville du SYCTOM ci-annexé,

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 22

Suffrages exprimés : 27 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour le Président,
Et par délégation


Pascal GUÉANT
Directeur général des services

RECEVU

2006